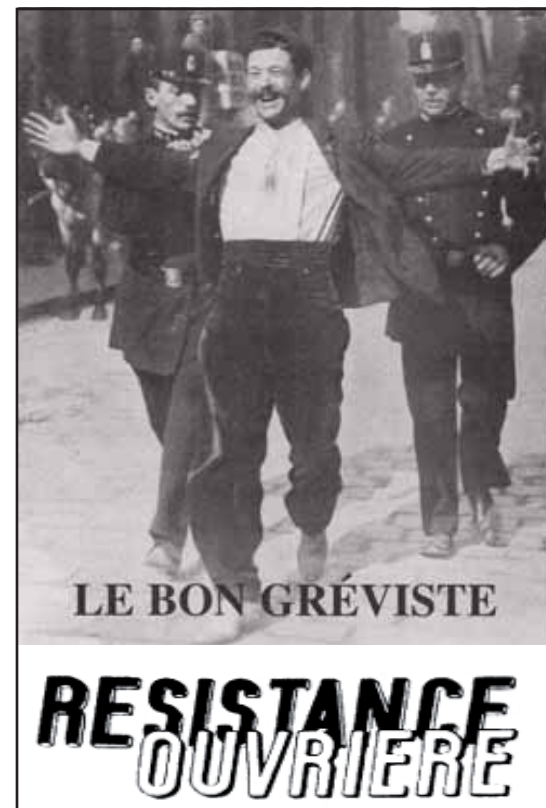


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 703 - Octobre 2019 - 55^{ème} année - 1,50 €



Avec la RATP, dans l'action commune,
préparons la grève
à compter du 5 décembre
pour le retrait
du projet Macron/Delevoye

Section des Services 44 Développer l'implantation de FO



De g. à d. : Cathy Simon, Fédération des Employés et Cadres - FO Services, Yannick Rompillon, adhérent FO Services 44, Céline Lafon - Trésorière FO Services 44, Philippe Jorge - Trésorier-adjoint FO Services 44, Olivier Lecocq - Secrétaire-adjoint FO Services 44, Thierry Pommeau - Secrétaire FO Services 44, Yann Couroussé - Secrétaire-adjoint UD FO 44.

La section des services regroupe pour l'essentiel, la branche BETIC (anciennement Syntec), les prestataires de services (centres d'appels notamment), le secteur de l'intérim, les professions du chiffre et du droit (salariés avocats, salariés des cabinets d'avocats), le secteur de l'immobilier, etc.

La section FO Services 44 s'est réunie le 4 septembre en assemblée générale, en présence de Cathy Simon, Secrétaire à la Fédération des Employés et Cadres - Section FO Services - et a procédé à l'élection des membres de son bureau. Ont été élus :

Secrétaire : Thierry Pommeau
Secrétaire Adjoint : Olivier Lecocq
Trésorière : Céline Lafon
Trésorier Adjoint : Philippe Jorge
Archiviste : Marc Fichel (excusé).
L'assemblée générale a décidé

de développer sa présence sur le département de Loire-Atlantique et plus particulièrement sur le bassin de Saint-Nazaire, très consommateur d'intérim avec les métiers de la construction navale et de l'aéronautique

Les intérimaires, un enjeu pour le développement de FO

Nos camarades sont intervenus lors de la Commission administrative de l'UD FO44 du 6 septembre, pour nous informer d'une campagne électorale dans le secteur de l'intérim. FO Interim a des élus dans les agences Adecco, Manpower, Randstad, Synergie, Start People, Crit interim. L'objectif était d'abord de trouver suffisamment de candidats à présenter sur les listes avant le 30 septembre. Ce

secteur est difficile car les intérimaires craignent qu'en se portant candidats, ils compromettent leurs missions. D'autant que beaucoup d'entre eux souhaitent à l'issue de leur contrat intérimaire, qu'un CDI leur soit proposé auprès de leur entreprise cliente.

Le second objectif consiste à faire voter massivement les salariés intérimaires. Aux dernières élections, il a eu seulement 2% de votants pour un secteur qui regroupe près de 2,8 millions de salariés. Les intérimaires sont présents dans une grande partie des entreprises, tous secteurs confondus. Il faut donc que l'ensemble des délégués des sociétés intérimaires et des sociétés utilisatrices, travaillent ensemble pour renforcer la présence de FO dans ce secteur. ■

Thierry Pommeau

AG Pôle Emploi

En avant pour gagner les élections pro !



De g. à d. : Michel Le Roc'h - Secrétaire général UD FO 44 - Anne-Cécile Tréregret - Déléguée

Dans le cadre des élections professionnelles qui se dérouleront du 28 octobre au 8 novembre (par vote électronique, une première !), s'est tenue, le 19 septembre 2019, l'Assemblée Générale de Pôle Emploi Pays de la Loire.

À deux jours seulement de la montée sur Paris du 21 septembre contre la réforme des retraites, c'est dans un contexte totalement axé sur la défense de nos conquêtes et acquis ouvriers qu'étaient rassemblés quelques 200 militants.

Après l'ouverture de la séance et le rapport de mandat faits par Stéphane Joncour, secrétaire de la section, Michel Le Roc'h a lancé la première intervention, centrée sur la bagarre que nous menons contre le projet de réforme des retraites et l'indispensable nécessité de réussir la montée sur Paris (...).

Concernant les élections professionnelles, Xavier Urbain, membre de la délégation nationale, a condamné les Ordonnances - Loi Travail qui taillent à la hache dans

notre droit syndical, en instaurant un forfait syndical qui réduit drastiquement les moyens. La représentativité syndicale, quant à elle, se voit décliner de près de 50% ! (...)

La liste des 46 candidats FORCE OUVRIÈRE, tous collègues confondus, a été votée à l'unanimité des présents !

En avant toute pour résister, revendiquer, reconquérir ! En avant toute pour gagner ces élections ! ■

Anne-Cécile Tréregret

Mardi 8 octobre

Journée nationale de manifestations des retraités Pour l'augmentation immédiate de toutes les pensions

À l'appel de l'intersyndicale départementale des organisations de Retraités CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, SOLIDAIRES, FGR-FP, LSR, des rassemblements sont organisés :

À 10h à Saint-Nazaire,
Fontaines République

À 14h30 à Nantes,
Place du Cirque
suivi d'une marche jusqu'à la Préfecture et au Miroir d'eau.

Hommage à Jean-Jacques Petit



générales, heureux qu'une nouvelle génération de militants prenne les rênes du syndicat qu'il avait contribué à développer. Nous présentons à sa famille, à son épouse Malou et à ses enfants, nos plus sincères condoléances.

Pour le SNFOLC 44
Hélène Macon

Jean-Jacques a rédigé une brochure historique pour le Congrès de l'UD en 2010. Il fit partie du «service d'ordre» de l'UD. Sur la photo, il figure avec tous ses camarades du «SO» lors de la manifestation du 31 mars 2016 contre la loi El Khomri.

Il était par ailleurs un excellent conférencier. J'ai eu l'occasion de le côtoyer bien souvent, dans le Syndicat FO des Lycées et collèges bien sûr, mais aussi - et c'était une passion commune - à bicyclette sur les routes départementales.

Jean-Jacques était un homme attachant et il nous manquera. Au nom du bureau de l'UD et de tous les militants, je présente à sa femme Malou et à ses enfants, mes plus sincères condoléances.

Michel Le Roc'h

Hommage à Marcel Tasta

Nous saluons aujourd'hui la mémoire de notre camarade Marcel Tasta qui fut secrétaire du syndicat des cheminots FO de Nantes pendant 24 ans de 1971 à 1995.

(...) Marcel ne fut pas toujours employé à la SNCF. Après 3 ans d'apprentissage de chaudronnier, il commença à gagner sa vie à 17 ans comme tuyauteur aux Chantiers de Bretagne et il se syndiqua tout de suite, à la CGT. Il prit part «aux avant-postes» selon sa formule - aux grèves dures avec occupation des locaux qui eurent lieu à l'époque.

Il ne passa pas inaperçu aux yeux des patrons qui refusèrent de le reprendre à son retour du service militaire, lorsque les Chantiers de Bretagne fusionnèrent avec Dubigeon.

Il retrouva du travail chez Thiriet, une entreprise de réparation

navale de Saint-Nazaire, et travailla pour elle à la Seyne sur mer, prit son compte, partit en Grèce pour l'entreprise Camom, puis dans le sud-ouest pour les Pétroles d'Aquitaine. (...) Il prit de nouveau son compte et rentra à Nantes. Il fut alors embauché chez Brissonneau en 1965 où il fut rapidement élu délégué du personnel CGT. Pas pour longtemps car Marcel était aussi un militant politique et ses idées déplaisaient aux dirigeants communistes de la CGT de l'époque.

Ceux-ci organisèrent son éviction aux élections suivantes où il était pourtant tête de liste et il perdit son mandat de DP.

Pour autant, l'année suivante, ses compagnons de travail qui lui avaient conservé toute leur confiance lui demandèrent d'organiser la mobilisation pour peser sur les négociations salariales en panne; malgré le succès du débrayage, les négociations échouèrent (...). C'était un vendredi, les gars reprirent, la mort dans l'âme et la Direction

licencia Marcel, le meneur. Sa lettre de licenciement l'attendait chez lui, le soir même. Charlotte s'en souvient ! (...)

Suivirent 10 mois de chômage à l'issue desquels il entra à la SNCF, en 1970, au service mécanique de l'Équipement et adhéra à FO. (...)

Marcel aura rapidement des mandats à l'UD FO de Loire Atlantique : il sera élu membre de la Commission Administrative durant de nombreuses années. Il sera aussi longtemps l'adjoint de Louis Bellanger à l'Union régionale des cheminots FO.

(...) Salut Marcel, salut mon camarade, nous ne t'oublierons certainement pas.

Gérard Le Mauff



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Intervention au Comité Confédéral national des 25 & 26 septembre 2019

Camarades,
La mort de Steve la nuit de la fête de la musique a suscité une vive émotion à Nantes et au-delà dans tout le pays. Dès le 25 juin, nous avons condamné la charge violente entraînant la chute de plusieurs personnes dans la Loire et la disparition de Steve à l'occasion de la fête de la musique.

Fin juillet, le corps de Steve était retrouvé dans la Loire. Nous avons exprimé toute notre solidarité avec la famille et les proches de Steve et en particulier son père avec qui nous étions en contact. Sans attendre les conclusions de l'enquête judiciaire et en s'appuyant sur le seul rapport de l'IGPN, le ministre de l'intérieur a justifié l'intervention des forces de police en soulignant l'absence de « lien entre l'intervention des forces de l'ordre et la disparition de Steve », alors que ce même rapport faisait état de l'utilisation de 33 grenades lacrymogènes, 12 LBD et 10 grenades de désencerclement.

Heureusement, depuis, le rapport de l'Inspection Générale de l'administration a corrigé les faits et nous savons maintenant que le portable de Steve « bornait » au moment de l'intervention policière. Le commissaire qui commandait cette calamiteuse opération le soir de la fête de la musique, décoré comme d'autres de la médaille de la sécurité intérieure au mois de juin, vient d'être muté dans l'intérêt du

service.
Oui, mais...
Est-il le seul responsable ? Cette vision très musclée du maintien de l'ordre n'est-elle pas à l'image de l'escalade répressive à l'égard de tous ceux qui manifestent aujourd'hui ?

J'ai en mémoire la charge répressive à Paris le 1er mai dernier. Certains manifestants ont été contraints de se réfugier à l'intérieur des murs de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, avant d'être accusés de l'avoir pris d'assaut ! J'ai en mémoire également cette agression contre une militante à Nice au mois de mars. Le procureur de la République - lui également décoré - reconnaît même avoir menti pour ne pas embarrasser Macron !

Des manifestants qui défilent pacifiquement (...) sont systématiquement interpellés et arrêtés pour « rébellion », « outrage sur personnes dépositaires de l'autorité publique » ou « insulte au président de la République ».

Au lieu de prendre en compte les légitimes revendications des salariés et de la population, le président de la République et le gouvernement mènent une campagne d'intimidation et une répression systématique contre tous ceux qui s'opposent à eux, gilets jaunes ou syndicalistes. Le mépris, la répression et

l'intimidation ont bien entendu un contenu, celui de remettre en cause coûte que coûte les conquêtes sociales.

Alors plus que jamais, nous devons revendiquer l'abrogation de la loi « anticasseurs » qui n'est en fait qu'une loi contre la liberté d'expression et de manifester. La place de la police républicaine est de protéger les citoyens et non de les réprimer. Nous le savons tous, cette escalade répressive expose également et systématiquement les policiers eux-mêmes. C'est

L'appel à la grève à partir du 5 décembre dans la RATP peut être un puissant détonateur pour aider à réaliser les conditions de la grève public/privé comme en 1995.

la raison pour laquelle, nous sommes solidaires de nos camarades du SGP Unité Police FO à Nantes (...)

Camarades,

J'en viens à la situation à cette rentrée. Le 18 juillet dernier donc, Jean-Paul Delevoye, a rendu publiques ses « préconisations » concernant la mise en place d'un système universel de retraite par points à compter de 2025. Yves l'a expliqué ce matin, tout ce que nous dénoncions depuis des mois est confirmé : baisse du montant des pensions, report de l'âge réel de départ à la retraite, suppression des 42 régimes existants.

En Loire-Atlantique, nous avons réuni 130 camarades dès le vendredi 6 septembre dans le cadre d'une Commission Administrative. Nous avons publié un « 4 pages » qui a été diffusé à 30 000 exemplaires dans le département. Nous avons également construit une application de simulation des pensions à partir des éléments contenus dans le rapport Delevoye. La version « Fonction Publique » est déjà opérationnelle et nous travaillons sur une version « régime général » qui est un peu plus compliquée à construire.

A titre d'exemple, pour un administratif de catégorie C de l'Éducation Nationale ayant 2 enfants et une carrière « complète », c'est 359,66 € en moins soit 22% de perte de pension.

Camarades,

Nous l'avons vu les 13 et 16 septembre, la volonté de fusionner les 42 régimes suscite un rejet grandissant de cette réforme, au-delà même des seuls salariés. Nous avons eu le mérite dans ce contexte de revendiquer, comme confédération, le maintien de tous les régimes de retraite, là où d'autres - j'allais dire tous les autres - en acceptaient le principe. Et nous avons eu mille fois raison de quitter le cadre des concertations organisées autour du haut-commissaire Jean-Paul Delevoye pour avancer dans

la mise en place d'un régime universel de retraite sous contrôle total de l'État.

Nous pouvons nous féliciter aujourd'hui du succès du 21 septembre. Yves a parlé ce matin d'un moment important et de l'enthousiasme des militants présents. Nous ne pouvons que nous féliciter des positions claires exprimées par la confédération et Yves en particulier. Il faut maintenant poursuivre dans la même direction. C'est le seul moyen de stopper le projet de réforme du gouvernement.

Oui, il faut préparer la grève. Mais attention à ne pas foncer la tête la première dans l'organisation de multiples journées d'action, sans base revendicative. Celles-ci nous conduiraient sans aucun doute à la défaite. Nous devons proposer l'action commune par la grève, la plus large possible pour le retrait du projet Delevoye et en nous appuyant sur la détermination à combattre qui remonte dans de nombreux secteurs aujourd'hui, à la RATP, à EDF, dans les finances publiques, à l'hôpital et ailleurs. L'appel à la grève à partir du 5 décembre dans la RATP peut être un puissant détonateur pour aider à réaliser les conditions de la grève public/privé comme en 1995.

N'oublions pas que le gouvernement est aujourd'hui affaibli et que le temps et les municipales jouent pour nous. Soyons fermes et audacieux ! Vive la CGT-FO!

Site : force-ouvriere44.fr - Blog : fo44.org



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITES - FO44 - PRATIQUE - DOSSIERS - LIENS UTILES - NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'État, 44200 Nantes

Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46 - Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-mail : il.Ouest.Syndicaliste@ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2019

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



Samedi 21 septembre, 15 000 militant(e)s FO ont conforté notre organisation dans ses revendications : retrait du plan Delevoye/Macron de retraite à points ! Refus de la « concertation » ! Unité pour la grève jusqu'au retrait ! Notre CCN réuni dans la foulée a confirmé avec éclat et à l'unanimité cette orientation.

En 1995 la CGT-FO fut la première confédération à exiger le retrait du plan Juppé sur les retraites et la sécu. Puis ce fut le déferlement des grandes grèves de l'hiver 95 dans l'action commune qui forcèrent Juppé à déchausser ses bottes.

L'Histoire se répétera-t-elle ? Comme l'attestent la puissance du mouvement des gilets jaunes, l'organisation de la grève des urgentistes ou celle des pompiers, etc, la classe ouvrière a une furieuse envie d'en découdre. Parviendra-t-elle à submerger la tactique des journées d'action répétitives fourre-tout et démobilitatrices ? Parviendra-t-elle à imposer l'unité d'action pour balayer tous ensemble la contre-réforme des retraites ? Cela dépend aussi de notre détermination.

Mais s'il en est un qui n'en doute plus c'est bien Macron. Il sait que son appel désespéré aux syndicats à la rescousse fait un flop. D'autant que chez les cédétistes congénitaux adeptes du moindre mal (façon on coupe la tête pour garder les jambes) on semble rechigner à la jouer spaghetti : « Et pour quelques points de plus » ...

Jupiter a donc la tremblote. Surtout après le coup de tonnerre de la décision des syndicats unis de la RATP de partir en grève illimitée le 5 décembre. Ce qui fera sans doute tâche d'huile, avec le relais de notre appel à organiser partout dans l'unité, dans toutes les entreprises et tous les établissements, des assemblées générales pour préparer et décider la grève à compter du 5 décembre.

Alors Macron va-t-il nous resservir un réchauffé du Tour de France du grand bla-bla ? Un piteux one man show médiatique ?

Va-t-il faire le choix d'amplifier la violence d'État ? Flanqué de ses sbires provocateurs ? D'un Castaner sous la menace de la grève de la police ? Et d'une Bel-Oubli ⁽¹⁾ dont la voix chevrotante de confesseuse dissimule mal la férocité des réquisitoires de ses procureurs contre les gilets jaunes qui ont osé exercer leur droit de manifester ?

Ce serait prendre l'énorme risque d'un effet boomerang dévastateur... À propos des 42 régimes spéciaux de retraite, Macron a confié aux journalistes qui l'accompagnaient dans l'avion pour le sommet de l'ONU qu'il valait peut-être mieux de petites injustices qu'un grand désordre. Est-ce le début de la sagesse ?

J.A.

⁽¹⁾ La garde des sceaux a oublié, la sottise, de déclarer deux appartements et une maison. Une paille ...

MENSONGES, TRUCAGES, MANIPULATIONS !

TOUTE LA VÉRITÉ SUR « LE SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE PAR POINTS »

NON AU RÉGIME UNIVERSEL, OUI AU MAINTIEN DES 42 RÉGIMES EXISTANTS !

Le 18 juillet dernier, Jean-Paul Delevoye a présenté son rapport, visant à mettre en oeuvre dès 2025 le « système universel de retraite par points ».

L'objectif du projet Macron/Delevoye est de mettre en place ce dont rêve le patronat depuis toujours :

► Baisser le montant de toutes les pensions, en supprimant les 42 régimes de retraite existants, dont le régime général et les régimes complémentaires ;

► Détruire le Code des pensions civiles et militaires, ainsi que les régimes spéciaux, c'est-à-dire tout ce qui est rattaché à un statut et aux droits collectifs qui lui sont liés.

Le gouvernement organise dès septembre nombre de « concertations ». La confédération FO a raison d'affirmer qu'elle n'ira pas « négocier les réglages d'un système qui supprime les régimes existants », ni « cautionner une mécanique qui demain donnera aux gouvernements futurs tous les pouvoirs » (Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération FO, AFP du 20 juillet 2019).

Le 21 septembre, le succès et le dynamisme du rassemblement organisé à Paris par la confédération permet d'engager le rapport de forces.



«

Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions.

Grand oral de François Fillon, candidat à « la primaire de la droite », devant les patrons le 10 mars 2016 (Public Sénat)

■ UN SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS, COMMENT ÇA MARCHE ? PLUS TON SALAIRE EST ÉLEVÉ, PLUS TU AS DE POINTS... SANS AUCUNE GARANTIE SUR LE MONTANT DE TA PENSION !

Avec le système actuel

LE RÉGIME DE RETRAITE EST À PRESTATIONS DÉFINIES

► La pension constitue un revenu de remplacement. C'est la raison pour laquelle celle-ci est adossée aux salaires, sans dépendre ni de l'espérance de vie, ni de la situation économique, ni du nombre de retraités...

► La pension est un droit calculé sur les 25 meilleures années (salarié du privé) ou sur les 6 derniers mois (régimes spéciaux et fonctionnaires) de sa carrière. Le calcul de la pension peut être

connu à tout moment, en multipliant le salaire moyen de référence par un taux, lui-même déterminé par le nombre de trimestres acquis.

► Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées (maternité, chômage, enfants...), sont des droits pris en charge, selon les cas, par la Sécurité sociale, les caisses des régimes spéciaux ou l'État.

Avec le système « universel »

RIEN NE GARANTIRA LE MONTANT DES PENSIONS

► La seule chose connue sera le nombre de points achetés. Le montant de la pension sera calculé selon le nombre de points acquis sur toute la carrière, multiplié par la valeur de service du point en vigueur au moment de calculer la retraite.

► Les valeurs d'acquisition et de service du point pourront être modifiées chaque année par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie,

de la conjoncture économique, de la situation financière du régime... Il en sera de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits (âge légal, taux plein, etc.).

► Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées, seront exclusivement financés par l'impôt. Ils ne seront plus des droits acquis et seront modifiables à tout instant par le gouvernement.

1 L'objectif du projet Macron/Delevoye : Baisser le montant des pensions

■ UNE ENVELOPPE CONSTANTE...

Le rapport s'alarme de l'augmentation du nombre de retraités. Dans le même temps, il met en place un système à « enveloppe constante » et une « règle d'or d'équilibre ».

Le calcul est assez simple : avec plus de retraités pour un même niveau de recettes et de dépenses, les montants de nos retraites ne pourront que baisser !

■ BAISSÉ MÉCANIQUE DES PENSIONS

Le calcul sur la totalité de la carrière, et non plus sur les meilleures années, entraînera automatiquement une baisse drastique des retraites. Cela imposera aux salariés de travailler plus longtemps pour bénéficier d'une retraite leur permettant de vivre.

Avec le « système universel », le gouvernement fera ce qu'il voudra !

« Le Gouvernement pourra présenter au parlement les modifications ayant trait aux conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositifs de départs anticipés), ainsi qu'aux dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum de retraite), etc. [...] il sera toujours libre de proposer tout projet de réforme ayant des incidences sur les équilibres financiers du système de retraite. » (page 90)

- 442 € par mois

En partant à la retraite à 62 ans, un salarié touchant un salaire brut de 1975 €, percevrait une pension de 1 481 € (régime général + complémentaire, sur la base du taux moyen de remplacement de 75 % retenu en 2015 par la Drees) contre 1 039 € avec le nouveau système. En partant à 64 ans, il perdrait 326 € par mois... (source Mediapart)

2 Chiffres non actés, exemples bidons, comparaisons truquées : Un rapport fondé sur du vent

■ DES CHIFFRES NON ACTÉS AVANT 2024

Toutes les démonstrations du rapport Delevoye tournent autour de deux valeurs : une valeur d'achat du point à 10,00 € et une valeur de service du point à 0,55 €, soit un « rendement » de 5,5 %.

Dans les faits, nul n'en sait rien. Le rapport indique que « le rendement définitif ne pourra être acté qu'en 2024 en fonction des hypothèses économiques qui prévaudront alors ». C'est la démonstration que dans ce système « universel », rien n'est garanti... pas même leurs exemples !

■ UN « RENDEMENT » FAIBLE

Le « rendement » du point à 5,5 %, tel qu'il est mentionné dans le rapport Delevoye sans donc être à ce jour confirmé, est par ailleurs très

faible. Pour 100,00 € cotisés, on n'en récupère ici que 5,50 € pour le calcul de la pension...

À titre indicatif, cela est inférieur au rendement pour l'année 2018 de régimes complémentaires fonctionnant selon un système de points, tels que l'ARRCO ou l'IRCANTEC.

■ DES PRÉVISIONS PEU CRÉDIBLES

En 2017, le Conseil d'orientation des retraites (COR), dont les projections servent de support au rapport Delevoye, indiquaient que les retraites n'étaient pas déficitaires. En 2019, le même COR découvre finalement - ou opportunément - que notre système de retraite aurait un besoin de financement de 7 à 14 milliards d'euros... Crédible ?

■ DES EXEMPLES TRUQUÉS

Les exemples et les cas types sur lesquels s'appuie le rapport Delevoye sont pipeautés, afin de noircir le tableau actuel et présenter le nouveau système sous un jour favorable. Globalement, l'archétype utilisé est un(e) salarié(e) à la carrière linéaire, sans interruption, sans enfant, jamais malade, ayant commencé à travailler à l'âge de 22 ans. Les données sont invérifiables, voire truquées, comme l'a relevé la presse estivale. Pourtant, même dans ce cadre biaisé, ce n'est souvent qu'à l'âge de 66 ans que le nouveau système laisse apparaître des « gains ». Des études démontrent surtout des pertes importantes pour les salariés (voir encadrés).

« L'intention c'est de présenter le projet de réforme comme étant mieux que ce qu'il se passe aujourd'hui. Au mieux c'est de l'incompétence, au pire c'est de la manipulation. »

Philippe Pihet, Secrétaire confédéral au Secteur des Retraites, de la Prévoyance complémentaire



3 La retraite à 64 ans, c'est NON ! Avec le « système universel de retraite par points », ils iront cracher sur nos tombes

■ L'HYPOCRISIE DU MAINTIEN DE L'ÂGE LÉgal À 62 ANS

Partir à la retraite à 62 ans n'ouvrira pas droit au taux plein. Pour cela, il faudra partir à un âge dit « d'équilibre du système », susceptible d'être repoussé de génération en génération. Dans le rapport, cet âge « du taux plein » est fixé à 64 ans...

Macron a depuis mis en avant la « durée de cotisation » plutôt que l'âge. **Cela revient au même ! Augmenter la durée de cotisation implique dans les faits de reporter l'âge de départ.**



■ « L'ÂGE DU TAUX PLEIN » OU LA TRAGÉDIE ANNONCÉE

Le rapport Delevoye prévoit une décote (ou malus) de 5 % par année « manquante » au regard de l'âge « d'équilibre » ou âge « du taux plein ». Selon les termes du rapport, un salarié souhaitant partir à 62 ans perdrait ainsi 10 % de sa pension...

Aujourd'hui, 47 % des travailleurs en âge de faire valoir leurs droits à la retraite se situent hors de l'emploi, notamment pour des raisons de chômage, de rupture conventionnelle, de longue maladie ou d'invalidité.

Les organismes payeurs, tels que la Sécurité sociale et Pôle Emploi, cesseront le paiement de leurs prestations à l'âge légal (62 ans). Ainsi, les salariés les plus fragiles seront condamnés à subir au minimum une amputation de 10 % sur leurs pensions!

■ NOUVEAU TRUCAGE CONCERNANT L'ÂGE MOYEN DE DÉPART

Pour justifier la mise en place d'un « âge du taux plein » à 64 ans, le rapport s'appuie sur le fait que l'âge moyen de départ à la retraite a été de 63,4 ans pour l'année 2018.

Passons tout d'abord sur le cynisme qui consiste à s'appuyer sur les conséquences néfastes des contre-réformes menées depuis 1993 pour justifier celle-ci.

Relevons ensuite cette forme de mensonge par omission : le rapporteur a tout simplement décidé d'exclure le chiffre des départs anticipés. Ceux-ci abaissent à 62,7 ans l'âge moyen de départ à la retraite en France.

■ SUPPRESSION DES CATÉGORIES ACTIVES CERTAINS PLUS ÉGAUX QUE D'AUTRES

Les fonctionnaires relevant aujourd'hui de la « catégorie active » (notamment les aides-soignants et les agents de service qualifiés dans la fonction publique hospitalière ; les égoutiers dans la fonction publique territoriale...) perdront « progressivement » leurs droits à un départ anticipé. Il en sera de même pour les salariés relevant de certains régimes spéciaux (RATP, SNCF, électriciens gaziers...).

Seuls les personnels en « uniforme » garderont leurs « spécificités » (militaires, policiers...).

Tous les autres relèveront du compte professionnel de prévention (C2P) qui, au mieux, permet un départ anticipé de 2 ans, sans que l'on sache si ce sera par rapport à l'âge légal (62 ans) ou l'âge du taux plein (64, 65, 66 ans...).

À noter ! Dans les Pays de la Loire, 33,6 % des retraites attribuées en 2018 ont correspondu à des départs anticipés. Seules 0,8 % relèvent de l'utilisation du C2P.

- 1 032,77 € par mois pour un enseignant (source FNEC-FP FO)

La simulation concerne ici un professeur des écoles, disposant d'une carrière complète de 43 ans, sans interruption. Avec la retraite par points, l'enseignant subit une baisse de 36,82 % de sa pension par rapport à l'existant (code des pensions civiles et militaires). On comprend donc pourquoi, alors qu'il existe près d'un million d'enseignants en France, aucun exemple les concernant directement n'apparaît pas dans le rapport Delevoye. Omission vaut bien mensonge...

EN FRANCE, L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ EST DE 64,1 ANS POUR LES FEMMES ET DE 62,7 ANS POUR LES HOMMES... Emmanuel Macron a réaffirmé qu'il était normal de partir à la retraite plus tard, puisque l'on vivait plus longtemps... Dans les faits, pour l'année 2016, l'espérance de vie en bonne santé a été en France de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes (statistiques Eurostat). **Et l'on devrait partir à la retraite après 64 ans ?**



- 247 € par mois

Un salarié du privé payé au SMIC perdrait 122,69 € de pension par mois avec le nouveau système.
Un salarié touchant 1,5 fois le SMIC perdrait quant à lui mensuellement 184,05 €...
Un cadre disposant d'un salaire annuel brut de 40 524 € perdrait pour sa part 247 € par mois (source Capital).

Ils prennent notre argent pour le jouer au casino !

► **Le rapport prévoit de récupérer les réserves des caisses de retraite, constituées exclusivement de nos cotisations, pour les placer sur les marchés financiers et financer l'économie française !**

► **La baisse programmée des retraites ouvre la porte à la capitalisation pour ceux qui en ont les moyens. La preuve : le décret du 1^{er} août 2019 encourage les plans d'épargne retraite (loi Pacte).**

4 Un système « plus juste », « plus équitable », « plus solidaire »... Faut-il en rire ou en pleurer ?



■ ARRÊT SUR MIRAGES

Le « système universel » rééquilibre les pensions, notamment pour les salariés aux carrières heurtées. **FAUX !**

Le calcul sera effectué sur toute la carrière – et non sur les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois. Dans un « système universel par points », les périodes non ou faiblement cotisées tireront nécessairement vers le bas le montant définitif des pensions.

Le « système universel » rééquilibre les inégalités de revenus entre les hommes et les femmes. **FAUX !**

Le montant de sa retraite dépendra en partie du nombre de points que le salarié aura pu acheter : plus son salaire est élevé, plus il aura de points.

Dès lors, le « système universel » va accroître toutes les inégalités existantes, notamment entre les hommes et les femmes.

■ LE « MINIMUM DE RETRAITE À 85 % DU SMIC NET » : UN PUR SLOGAN PUBLICITAIRE

Il s'agit d'une des mesures phares du projet Macron/Delevoye, destinée à tromper l'opinion. Selon la propagande mise en oeuvre autour de ce « minimum à 85 % du SMIC net », cette mesure permettrait de valoriser les pensions les plus basses, celles des travailleurs les plus fragiles, aux carrières « heurtées », en particulier les femmes... **Or, seuls les salariés**

ayant effectué une carrière complète pourront bénéficier de ce taux à 85 %, ce qui va de facto exclure beaucoup de monde.

Comment fera-t-on valoir une carrière complète ? C'est toute l'ironie de l'histoire. Pour ce faire, le « système universel par points » ne fonctionnera plus par points, mais par... annuité ! Le salarié devra avoir validé 43 annuités,

selon le calcul suivant : 1 année = 600 SMIC horaires (soit 4 trimestres actuellement).

Par ailleurs, le salarié devra atteindre l'âge du taux plein, soit au mieux 64 ans...

■ PENSIONS DE RÉVERSION : DU VEUVAGE AU SERVAGE

En 2018, 4,4 millions de personnes ont perçu une pension de réversion. Un quart d'entre elles – soit 1,1 million de personnes, dont 96 % de femmes – ne disposent pas d'autres revenus pour vivre (chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Drees).

Aujourd'hui, suite au décès de son ou de sa conjoint(e), l'examen du droit d'un ou d'une salarié(e) du privé est réalisé dès l'âge de 55 ans.

Pour les fonctionnaires, ce droit est ouvert sans condition d'âge.

Dans nombre de régimes spéciaux, ce droit

est également ouvert avant 55 ans.

Le projet Macron/Delevoye prévoit que toute pension de réversion ne pourra être versée qu'à compter de 62 ans, **soit 7 ans plus tard pour un salarié du privé !**

Les attaques contre nos retraites depuis 1993

1993

■ Balladur

Passage de 37,5 à 40 annuités.
Calcul du salaire annuel de référence sur les 25 meilleures années, et non plus sur les 10 meilleures années.

2003

■ Fillon/Delevoye

Alignement des durées de cotisation du public et du privé.
Allongement de la durée de cotisation de 40 à 41,5 annuités.

2010

■ Woerth

Report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans.
Report de l'âge d'annulation de la décote de 65 à 67 ans.

2014

■ Hollande/Touraine

Augmentation de la durée de cotisation de 41,5 à 43 annuités (génération 1973).

STOP !

Partout, organisons des réunions et multiplions les prises de position pour préparer la grève unie et empêcher le projet Macron/Delevoye

Le samedi 21 septembre 2019, le rassemblement et la manifestation à Paris ont constitué un succès retentissant. 15 000 militants FO ont en effet défilé avec dynamisme, scandant leurs mots d'ordre et affichant fièrement leurs couleurs, démontrant leur détermination à engager le bras de fer avec le gouvernement pour mettre en échec le projet Macron/Delevoye.

Fort de ce succès, le Comité confédéral national (CCN), réuni les 25 et 26 septembre 2019, a adopté à l'unanimité une résolution offensive, rejetant sans réserve les concertations ou autres tentatives d'associer la Confédération à la mise en place du système par points. Pleinement conscient de la nécessité de rompre avec les journées d'action saute-mouton et du formidable

point d'appui que représente l'appel à la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain, le CCN s'inscrit dans la perspective de préparer la grève, la vraie grève. Pour ce faire, « FO entend oeuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large et demande à ses syndicats d'organiser les réunions et assemblées générales pour préparer la grève ».

Plusieurs centaines de militants de Loire-Atlantique ont participé à la montée Paris du 21 septembre dernier



Comité Confédéral national des 25 & 26 septembre 2019 - Extraits de la résolution adoptée à l'unanimité



DÉFENDRE NOS RETRAITES

Le CCN se félicite de l'expression constante et déterminée de la Confédération et de la mobilisation des salariés et des retraités du 21 septembre en défense de nos retraites à l'appel de FO. Depuis l'annonce par le gouvernement de sa volonté de réformer le système des retraites, FO n'a eu de cesse de dénoncer une réforme dite universelle par points. Elle conduit en fait à un régime unique entre les mains de l'Etat, évinçant le contre-poids exercé par le syndicat et la négociation collective. Elle inscrit une logique d'individualisation qui ne fera qu'entériner et prolonger les inégalités dans l'emploi. FO réaffirme avec force que ce n'est pas le système actuel qui est défaillant, mais bien les politiques économiques. (...) Le CCN rejette une nouvelle réforme, après celle de l'assurance-chômage,

qui s'attaque à la gestion paritaire de notre protection sociale, et aux fondements mêmes du paritarisme. Le CCN est déterminé à mettre en échec cette réforme qui donne toutes les clefs à l'Etat, les valeurs du point résultant chaque année d'un ajustement aux contraintes de l'économie. (...)

Quand le Gouvernement entend diminuer la part des retraites dans le PIB, le CCN rappelle que les milliards d'exonérations et de cadeaux aux entreprises, via le CICE ou la suppression de l'exit tax, n'ont pas démontré leurs effets sur l'activité économique et l'emploi. Tout en rejetant le projet de contre-réforme, le CCN se prononce pour la défense et le maintien de l'ensemble des régimes. Il entend défendre le régime général, les régimes complémentaires, les régimes spéciaux, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) qui reposent sur le principe de la répartition, expression de la solidarité intergénérationnelle ainsi que le code des pensions civiles et militaires.

Sous couvert de simplification et de « justice », ce sont les droits à la retraite qui seront pour le plus grand nombre réduits et incertains. Le CCN rappelle son attachement à la négociation collective, à la pratique contractuelle pour la protection sociale collective solidaire. Le CCN s'oppose fermement à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite que ce soit par le biais d'un âge légal, un

âge de taux plein, pivot ou d'équilibre ou par l'allongement de la durée d'activité.

FO réaffirme que le système de retraite et ses régimes actuels méritent d'être défendus et améliorés.

Le CCN décide d'amplifier l'information contre le projet du gouvernement de régime unique par points, par la poursuite d'une vaste campagne de réunions publiques.

« FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye. »

Le CCN refuse catégoriquement le projet de réforme du gouvernement visant à mettre en place le système de retraite par point et en demande l'abandon immédiat.

En ce qui concerne les concertations, le CCN réaffirme que FO n'ira pas discuter de la mise en place de la réforme et de ses ajustements.

Le CCN veut préserver les régimes existants, car selon le 1er ministre « ces régimes assurent globalement un bon niveau de retraite ».

FO s'oppose à la suppression du code des pensions qui est attaché au statut général des fonctionnaires, FO ne souscrira pas à la suppression des régimes spéciaux. FO ne cautionnera pas la remise en cause du service actif dans la fonction et le secteur publics. FO n'ira pas marchander l'éviction

des syndicats de la négociation collective du régime complémentaire Agirc-Arrco et, du même coup, sa disparition et la confiscation des réserves constituées.

Partout et à chaque fois que les intérêts des salariés, leurs droits à la protection sociale, à la retraite, seront en cause, FO sera là, fera connaître ses analyses, ses contestations et refus, ses revendications haut et fort

sans ambiguïté. Jamais FO ne renoncera à la défense des intérêts des salariés.

FO ne s'inscrira pas dans la mise en oeuvre du régime unique par points.

A contrario, FO rendra publiques les revendications précises qu'elle ira porter au gouvernement comme aux employeurs sur les retraites (...).

Le CCN revendique l'augmentation des salaires, un SMIC à hauteur de 1450 euros nets / mois (80% du salaire médian) et la revalorisation des grilles de salaire par la négociation collective dans le privé, et la revalorisation du point d'indice dans le public, qui a perdu 18% par rapport

à l'inflation depuis 2000. Le CCN soutient l'ensemble des syndicats FO qui portent les revendications des salariés avec détermination.

FO réaffirme que la réponse passe par des politiques économiques qui garantissent des emplois pérennes et de qualités avec des salaires décents, de l'entrée dans la vie active à la retraite.

FO rappelle que la grève est un droit constitutionnel républicain, lié à la liberté syndicale, à la liberté de négociation collective.

Le CCN dénonce fortement la répression anti-syndicale dans les entreprises ainsi que la remise en cause du droit de manifester pour faire valoir ses revendications. Il rappelle son opposition à la loi anti-casseurs et exige son abrogation.

Le CCN le réaffirme, FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye.

Pour cela, FO entend oeuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large et demande à ses syndicats d'organiser les réunions et assemblées générales pour préparer la grève.



Collège Stendhal Nantes

- 1^{er} octobre 2019 -

Prise de position adoptée en heure d'informations syndicales

Après le suicide en mars de Jean Willot, 57 ans, c'est au tour de Christine Renon de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail. Elle avait 58 ans et dans l'une des lettres qu'elle nous a laissées, elle commence ainsi :

« M. l'Inspecteur, Mesdames et Messieurs les Directeurs, Aujourd'hui, samedi, je me suis réveillée épouvantablement fatiguée, épuisée après seulement trois semaines de rentrée. »

Ce sont des drames qui en disent long sur la scandaleuse dégradation de nos conditions de travail, conséquence des « réformes » successives imposées aux personnels (refondation de l'École, PPCR avec ses rendez-vous de carrière, réforme du collège, du lycée et du bac, etc.). S'ajoute à cela, le blocage de nos rémunérations depuis 2010 et comme si cela ne suffisait pas, on nous annonce la fin de nos régimes de retraite et du code des pensions civiles et militaires (CDPCM), avec des réductions très importantes du niveau des pensions (jusqu'à une perte de 1 000€ bruts / mois).

C'est insupportable. Ça suffit ! Ce sentiment de ras-le-bol traverse tous les secteurs, à tel point que les agents de la RATP, en grève à 95% le 13 septembre, ont décidé de lancer la grève jusqu'à satisfaction à compter du 05 décembre.

C'est ensemble, public, privé, tous secteurs confondus, qu'il faut faire plier le gouvernement.

C'est dans ce contexte que, nous, personnels (enseignants, administratifs...) avec nos sections syndicales FO, SNEP-FSU, CGT, nous tenons prêts à rejoindre le mouvement de grève à partir du 05 décembre, pour gagner sur les revendications suivantes :

- ▶ Maintien du code des pensions civiles et militaires, de tous les régimes existants ;
- ▶ Refus du système des retraites par points qui réduit le niveau des pensions ;
- ▶ Maintien du niveau des pensions ;
- ▶ Retrait du projet Macron/Delevoeye ;
- ▶ Augmentation des salaires (hausse de 18% du point d'indice pour rattraper la perte de pouvoir d'achat) ;
- ▶ Abandon de toutes les réformes qui conduisent à détériorer nos conditions de travail.

Nous faisons connaître cette prise de position et ces revendications le plus largement possible.

Hôpital, Urgences, EHPAD... Ou la nécessité d'élargir la grève

INTERVIEW



Gaël Leturque - secrétaire du syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire

Où est la grève des urgences ?

Plus de 250 services d'urgences sont aujourd'hui en grève. Je rappelle que la grève est partie le 18 mars dernier de l'hôpital Saint-Antoine à Paris, à l'initiative notamment du collectif inter-urgences, avant de se généraliser dans toute la France. Des comités de grève, au niveau local, régional et national, se sont constitués, intégrant les représentants des grévistes et les représentants des organisations syndicales portant les mêmes revendications.

Peux-tu rappeler les revendications portées par les grévistes ?

La grève a permis d'arracher une prime de 100 € au gouvernement. Cependant, le compte n'y est pas. Les aides estivales et les dernières annonces de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn - 750 millions d'euros prélevés sur le budget général, ce qui revient à déshabiller Paul pour habiller Pierre - ne répondent pas aux revendications : 300 € d'augmentation, des effectifs, des lits.

Qu'en est-il à l'hôpital de Saint-Nazaire ?

Ici, la grève a débuté le 10 mai 2019. Les agents du service nous ont contactés afin de faire une

assemblée générale, lors de laquelle les différentes problématiques que rencontre ce service ainsi que les revendications nationales ont été exposées. Il a été décidé tout de suite de mettre en place un comité de grève local, composé d'une quinzaine d'agents plus les organisations syndicales. Nous portons également des revendications locales, chiffrées, concernant notamment des recrutements.

Tu as été mandaté par le syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire pour être délégué à l'assemblée générale nationale des grévistes des urgences, organisée à Paris le 10 septembre dernier. Comment s'est-elle déroulée ?

Nous étions près de 200 délégués. Nous avons tous fait le même constat, sur le fait que le ministère n'a répondu en rien aux revendications des services des urgences en grève, même s'il ne faut pas oublier que les 100 € obtenus sont le produit de la grève. Nous avons eu une discussion sur le fonctionnement du comité de grève national et de ses relations

« À l'issue de cette AG, l'ensemble des participants ont voté la prolongation de la grève et le fait d'étendre le mouvement à l'ensemble des services et des hôpitaux de France. »

avec les comités de grève régionaux. À l'issue de cette assemblée générale, l'ensemble des participants ont voté la prolongation de la grève et le fait d'étendre le mouvement à l'ensemble des services et des hôpitaux de France. Les médecins urgentistes s'associent également à ce mouvement et ont appelé à la grève. La ministre Buzyn doit répondre à nos revendications et non plus essayer de trouver des solutions intermédiaires qui n'ont aucun sens, seule la satisfaction de nos revendications fera arrêter la grève.

■ EHPAD



50 % de grévistes à l'EHPAD Mon repos d'Aigrefeuille-sur-Maine, le 25 septembre dernier

Une délégation de Loire-Atlantique a participé à la Conférence nationale des Ehpads qui s'est tenue à l'initiative de la Fédération des personnels des services publics et de santé Force Ouvrière, le 5 septembre 2019 au siège de la confédération CGT-FO. Ce fut l'occasion pour les camarades d'exprimer les difficultés rencontrées

au quotidien et la dégradation de leurs conditions de travail. En Loire-Atlantique, plus de 50% des salariés de l'EHPAD Mon repos d'Aigrefeuille-sur-Maine se sont mis en grève à l'appel de FO, pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

■ Mindin



120 salariés ont débrayé à l'appel de FO dans les établissements de Mindin

Aux établissements de Mindin, les agents sont également mobilisés suite à l'annonce de la délocalisation du site. 120 salariés ont débrayé et se sont rassemblés à l'appel de FO devant l'administration le 12 juillet dernier.

Conscients que les problèmes locaux sont liés aux politiques d'austérité menées par le gouvernement, le syndicat FO de Mindin s'inscrit dans la recherche de l'élargissement de la grève.

Émotion et colère après le suicide de Christine Renon, Directrice d'école à Pantin (93)

Ce lundi 23 septembre 2019, Christine Renon, directrice de l'école maternelle Méhul à Pantin (93), s'est donné la mort sur son lieu de travail. Elle avait 58 ans. Six mois auparavant, le 15 mars dernier, Jean Willot, enseignant de 57 ans au sein de l'école Flammariion d'Eaubonne (95), a été retrouvé pendu. Il portait sur lui une lettre, dans laquelle il écrivait ne pas supporter les accusations de parents d'élèves.

Après celui de Jean Willot, le suicide de Christine Renon met encore une fois en exergue les carences de l'Éducation nationale en matière de protection des personnels.

Dans le courrier qu'elle a envoyé à l'administration, ainsi qu'aux

organisations syndicales dont le SNUDI-FO 93, Christine Renon met en avant la charge de travail, l'épuisement, les pressions de la hiérarchie, les incohérences et les absurdités du ministère.

Il s'agit bien des conséquences des multiples « réformes » imposées aux personnels par le gouvernement et qu'il est plus que jamais nécessaire de combattre.

La lettre de Christine Renon est disponible sur le site Internet de l'Union départementale. Faisons-la connaître !

Communiqué de la FNEC-FP FO du 30 septembre 2019

Combien faudra-t-il de morts ?

C'est avec beaucoup d'émotion que les personnels ont pris connaissance du décès de notre collègue directrice de l'école maternelle de Pantin (93) et du courrier qu'elle a laissé. Elle y décrit de manière très précise, avec un remarquable recul de quelqu'un qui a déjà pris une décision irrévocable, sa souffrance au travail. Elle y décrit, la surcharge de travail, l'amoncellement des tâches nouvelles, l'insupportable de la mise en œuvre des réformes qui se succèdent (...).

La situation ne peut plus durer. Après la disparition de plusieurs collègues

ces derniers mois, rien ne semble vouloir bouger du côté du ministre hormis des communications médiatiques.

Ce que veulent les personnels, c'est que ça s'arrête ! Au moment où le gouvernement veut supprimer tous les régimes de retraites et baisser brutalement le montant des pensions, la FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir en AG pour poser les revendications et discuter de l'action qui permettra de mettre un coup d'arrêt à cette spirale destructrice.

L'OS a lu

RATP, professions libérales, manif du 21/09, grève du 24/09... même avec le soutien inconditionnel des «experts» médiatiques (cf la chronique « Sonnez la retraite » de Samuel Gonthier, «Télérama» du 25/09/19), le terrain est tellement miné que le roitelet des riches a jugé urgent de ne pas se presser pour les retraites.

Sans parler du conflit des urgences, de la grève contre le projet «Hercule» de démantèlement d'EDF, des finances publiques, des pompiers...

«Macron surveille de près le volcan de la contestation sociale», titrait «Le Monde» du 23 septembre.

Même le recours aux concertations/pièges à cons est éculé : les salarié.e.s savent compter, et les projections sur les futures retraites leur donnent froid dans le dos. Aussi, la prudence commande de détourner l'attention de tous ces grincheux.

Devinette : qu'est-ce qui dépasse les clivages partisans, transcende les classes sociales et engage la responsabilité individuelle de chacun.e d'entre nous, et ce, pour des générations ?

Le chiffon est vert, bonne réponse, mais l'alerte est rouge. La Terre est en danger, et nous sommes toutes et tous accusé.e.s de complicité de planétocide par inaction.

Déjà les mutins verts de la génération à venir nous pointent du doigt du haut de la tribune onusienne.

Coupables, les salariés qui se paient un billet d'avion. Coupables, les pauvres qui roulent au diesel. Indistinctement coupables celles et ceux qui rasant les forêts et/ou qui affrentent des avions et des cargos remplis jusqu'à la gueule de produits manufacturés par des ouvriers en semi-esclavage, et celles et ceux qui n'ont toujours pas de compost sur le balcon de leur HLM.

Tous coupables, mais le purgatoire existe : chacun.e est invité.e à racheter son âme noircie au CO2 en « faisant un geste pour la planète ».

Avec le soutien de l'Église catholique et du patronat, complaisamment relayés par les haut-parleurs médiatiques, de grandes processions sont orchestrées, avec brochette de ministres au 1er rang.

Tout le monde est chaleureusement invité à exprimer sa colère... mais derrière la bannière crocodilo-larmoyante des patrons éco-responsables ! Tapis rouge aux mutins de Panurge !

Les plus jeunes n'y échappent pas, au contraire. On a vu, dans des écoles publiques de Loire-Atlantique, des élèves de la maternelle au CM2, affublés de chasubles et de gants floqués « Sauvons la planète avec Edouard Leclerc » (défense de rire), ramasser les mégots des supporters de foot du week-end puis rapporter leur butin à l'école afin qu'il soit trié.

Du cynisme ou du ridicule, difficile de savoir quoi l'emporte. Les affirmations les plus catas-

Les mutins de Panurge

«Ivrognerie caractérisée»



Le journal en ligne «Contrepoints», qui se revendique «libéral» a relevé, sous le titre «Climat : les 5 affirmations fallacieuses du parti «En Marche», la propagande diffusée sur le site du parti présidentiel.

L'auteur de l'article, Vincent Bénard, présenté comme économiste et ingénieur en aménagement du territoire, décortique cinq des annonces catastrophistes publiées.

La place manque dans ces colonnes pour reprendre le détail des arguments. Prenons

le plus parlant et le plus drôle : Sur la photo d'une forêt de troncs d'arbres abattus ne restent au loin que quelques spécimens encore debout. Le message en surimpression indique «Déforestation : 1km² de forêt disparaît à chaque seconde dans le monde». Br...

«Sachant qu'il y a exactement 31 536 000 secondes annuelles, un tel rythme de destruction représenterait 31 millions de km², soit presque 25 % de la surface des terres émergées mondiales, par an. Ce n'est plus de l'exagération, c'est

de l'ivrognerie caractérisée», commente M. Bénard, qui précise que les chiffres de la Banque Mondiale sont ... 600 fois inférieurs à ceux d'En Marche ! Une broutille.

La conclusion est sans appel : «Une telle accumulation d'erreurs laisse perplexe, de la part d'un parti exerçant le pouvoir. (...) difficile d'accorder à En Marche le bénéfice du doute quant à sa bonne foi. Il s'agit clairement de propagande basée sur des biais de présentation, voire des mensonges éhontés.» ■

Toute ressemblance...



«En octobre 2018 est édité un court opuscule presque entièrement dédié à la gloire du président-Jupitérien :

«Qu'est-ce que le macronisme?» (...)

L'objectif commun semble de démontrer que notre maître des horloges ne serait comme tant d'autres, qu'un vulgaire représentant des partisans du «néo libéralisme» ; autrement dit, pas de quoi fouetter un chat, puisqu'il y en a tant de ces fameux néos-libéraux, à «droite», comme à «gauche». Il y aurait pire, plus dangereux : l'abominable «populisme», dont nous protégeraient, - dieu soit

loué ! - qu'on le veuille ou non, nos «élites» auto proclamées. (...)

Néolibéral, vraiment le gouvernement de Macron ? (...)

Notre camarade Jacques Moisan, à qui nous devons déjà l'ouvrage «Corporatismes d'hier et d'aujourd'hui», s'est penché sur les origines de la doctrine macronienne.

Consultable sous le titre «Ricoeur-Macron ; études philosophiques», à la rubrique «Histoire» des dossiers du site de l'UD FO 44, J.M nous fait une salubre piqûre de rappel sur un courant de pensée qui a fait les yeux doux, quand il n'en était

pas directement l'inspirateur, aux «révolutions» corporatistes de Pétaïn à Salazar, en passant par Mussolini et le chancelier autrichien Dolfüss.

Que du beau monde. Jacques a même déniché quelques pépites aujourd'hui étrangement disparues, comme ce numéro de la revue «Unité française», «une revue ultra pétainiste», à laquelle collaborait (!) Paul Ricoeur, le maître à penser revendiqué de Macron...

En illustration, ci-contre, une affiche de propagande vichyste. Toute ressemblance.... ■

L'OS a lu

trophistes, même absurdes, ont pignon sur rue (lire ci-contre)

Avec la « lutte contre les inégalités » (on ne rit toujours pas), la transition écologique était un thème central du G7 de Biarritz.

À cette occasion, les patrons, préalablement réunis en B7 (B pour Business), se sont fendus d'une touchante déclaration commune avec les membres du L7 (L pour Labour), les représentants syndicaux, « en faveur de la croissance durable ».

Des cocus sont cachés dans le paysage, saurez-vous les découvrir ? En effet, Business Europe, le MEDEF européen, présidé par Pierre Gattaz, a publié en interne, en septembre 2018, une note préconisant aux patrons d'afficher un soutien de façade à la politique climatique...

« tant qu'on parle d'une déclaration politique sans implications ». Ben tiens ! Pour eux, la bio-diversité se résume au dollar, à l'euro et au yuan.

D'ailleurs, avec plus de 50 milliards d'euros de dividendes versés en un seul trimestre aux actionnaires du CAC40, ils ne trouvent pas que la planète tourne si mal que ça et n'ont aucune urgence à changer leurs habitudes.

Ne perdons pas de vue que, si la Terre se réchauffe du fait de l'activité humaine, ils n'y sont tout de même pas pour rien. L'exemple du yaourt qui, après avoir fait deux fois le tour du globe en cargo, arrive moins cher au rayon frais que celui fabriqué dans la ferme voisine, illustre bien la dictature économique qu'ils imposent à la totalité de la population mondiale.

Et s'ils doivent avoir recours à toute forme de violence, ils ne se dérobent pas. Ils bousillent consciencieusement la planète comme nos vies. Seule la marge bénéficiaire doit être durable. Leur solution « verte » ? Que les salariés européens, donc les français, acceptent de travailler au prix des bangladais, qu'ils deviennent « compétitifs ».

C'est peut-être pas juste pour demain, mais c'est indiscutablement le chemin qu'ils souhaitent prendre.

Il leur reste toutefois un problème de taille : dans la biodiversité, il n'y a pas que des mutins de Panurge. ■



Permanences à compter du 1^{er} octobre

- À Nantes (sur rendez-vous)
- À St-Nazaire (sur rendez-vous)

Lundi : 9h30-12h30 et 14h00-17h00
Mercredi : 14h-17h
Jeudi : 9h30-12h30

Jeudi : 14h-17h

Tél. : 02 28 44 19 31

Tél. : 02 40 22 52 35